



Document d'Information Communal sur les **RI**sques Majeurs

(D.I.C.R.I.M.)

Version 2023

LE MOT DU MAIRE

Si nous avons une connaissance précise des risques potentiels, auxquels notre commune est exposée, la plus grande difficulté est de cerner la fréquence, l'intensité et l'éventuelle conjonction des phénomènes qui peuvent mettre en danger chacun de nos administrés.



Ces risques qui nous concernent, peuvent être naturels, technologiques, sanitaires et liés à la sûreté.

Les inondations, les feux de forêt, les mouvements de terrain, les séismes, les événements climatiques, la neige, le verglas, les accidents nucléaires, les ruptures de barrage, les ruptures de digues, le transport de matières dangereuses, la canicule, l'épizootie, l'épidémie et la pandémie, la pollution de l'eau potable, les disparitions inquiétantes, les attentats, le terrorisme.

Il incombe à la commune de délivrer une information préventive à la population, en fonction de l'exposition à chacun de ces risques inhérents à notre territoire et d'organiser les secours proportionnellement à l'étendue et à l'intensité du sinistre.

Toutes les communes ont l'obligation d'élaborer leur **Document d'Information Communale sur les RISques Majeurs (DICRIM)**. Il est destiné à informer la population sur la conduite à tenir en cas de confrontation avec un événement majeur.

La municipalité a aussi élaboré un **Plan Communal de Sauvegarde** mettant en synergie l'ensemble des secours communaux et intercommunaux avec la mise en place d'une cellule de crise planifiant le rôle de chacun des intervenants. Dans un souci d'efficacité optimum, en réduisant les éventuels mouvements de panique.

Cette organisation stratégique qui répond aux contraintes et aux spécificités locales s'insère dans les compétences qui sont de la responsabilité de l'État. (Plan Orsec, Plan rouge...)

Le DICRIM que nous vous communiquons aujourd'hui est un document évolutif. Il a pour vocation de vous donner une meilleure information à propos des risques majeurs susceptibles de toucher notre commune, et vous indiquer les bons réflexes à adopter en cas d'exposition à un événement potentiellement dangereux pour la population.

Il est beaucoup plus facile de se prémunir d'une menace quand celle-ci est clairement identifiée. La prévention étant mère de sûreté, gardez toujours ce document à portée de main, il pourra un jour peut-être sauver des vies.

Le maire

Claude Cheilan



PRÉAMBULE

La commune de Vinon-Sur-Verdon est exposée à plusieurs risques majeurs qui peuvent mettre nos concitoyens dans des situations dangereuses.

Les principaux risques majeurs sont :

NATURELS			
Inondations		Feux de forêts	 Mouvements de terrains 
Séisme		Évènements climatiques (tempête, vent violent, grêle,...)	 Neige, verglas 
TECHNOLOGIQUES			
Nucléaire		Rupture de barrage	 Transport de Matières Dangereuses   
Rupture de digues			
SANITAIRES			
Canicule		Épizooties	Épidémie, pandémie 
Pollution de l'eau			
SÛRETÉ			
Attentat - terrorisme		Disparition inquiétante	

Le maire doit délivrer une information préventive à tous, mais également prévoir une organisation des secours.

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), peut être activé. Il permet d'alerter et d'informer la population.

SOMMAIRE

LES INFORMATIONS UTILES

Préambule	5
Les numéros utiles	5
Les radios	5
L'alerte	5
Associations « Acteurs sécurité civile »	6
Indemnisation des catastrophes naturelles	6
La vigilance météo	6

LES DIVERS RISQUES SUR LA COMMUNES

Naturels

Inondations.....	7
Feux de forêts	10
Mouvements de terrain	14
Séisme	16
Évènements climatiques	18
Neige, verglas	19

Technologiques

Nucléaire	21
Rupture de barrages	23
Transport de Matières Dangereuses	27

Sanitaires

Canicule	31
Épizooties.....	33
Épidémie - pandémie	35
La pollution de l'eau potable.....	37

Suret 

Attentat, terrorisme	39
M�mo comment r�agir face aux risques majeurs.....	41
Le kit d'urgence 72h.....	42

LES INFORMATIONS UTILES

PRÉAMBULE

L'objectif de ce document est d'informer la population sur les risques naturels et technologiques et de la sensibiliser aux mesures de prévention et de sauvegarde prises pour s'en protéger.

Ce document permet de définir et d'identifier chaque risque, d'apporter des informations sur la conduite à tenir et d'avoir les bons réflexes.

LES NUMÉROS UTILES

Numéro d'urgence européen :-----	112
Appel d'urgence pour sourds et malentendants :-----	114
	https://www.info.urgencel14.fr
Sapeurs-pompiers :-----	18
SAMU :-----	15
Police/gendarmerie :-----	17
Police municipale Vinon :-----	04 92 78 98 60
Mairie :-----	04 92 78 95 68
Météo France :-----	https://meteofrance.com

LES RADIOS

ALPES-----	91,5 Mhz
FRÉQUENCE MISTRAL-----	92,8 Mhz
RADIO VERDON-----	96,5 Mhz
EUROPE 1-----	95,7 Mhz
France BLEUE PROVENCE-----	102,1 Mhz
France INFO-----	105,9 Mhz
France INTER-----	106,7 Mhz
RADIO ZINZINE-----	105 Mhz
RMC-----	104,5 Mhz
D !ICI-----	90,2 Mhz

LA DIFFUSION DE L'ALERTE

Elle peut être :

Par des véhicules de secours ou autres équipés d'un haut-parleur, par les services de radio et de télévision, par les réseaux sociaux, par les panneaux d'affichage de la commune.

Attention : le signal d'alerte ne renseigne pas sur la nature du danger.

ASSOCIATIONS AGRÉÉS À L'ÉCHELON NATIONAL EN QUALITÉ « D'ACTEUR SÉCURITÉ CIVILE » PRÉSENTE DANS LE VAR

Nom	Adresse du siège	Dernier arrêté
Association Départementale de Protection Civile (A.D.P.C.)	Route de Marseille 83200 TOULON 04 94 91 08 83 var@protection-civile.org	30/08/09
Croix Rouge Française Délégation départementale du var Direction de l'urgence et du secourisme	201 chemin de Faveyrolles 83170 OLLIOULES 04 94 93 66 27 croix-rouge.fr/delegation-territoriale-du-var	11/07/11
Comité Départemental du Var de la Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme (CD 83 F.F.S.S.)	Maison des sports – immeuble le Rond Point – 133 Avenue du Général Brosset 83000 TOULON 06 63 19 27 67 ou 06 59 51 03 34	17/10/09
Association départementale des comités communaux feux de forêts et des réserves communales de sécurité civile du var	Jardin Peiresc 83210 BELGENTIER 04 94 48 91 30 Assoc.departementale@adccff83.org	

INDEMNISATION DES CATASTROPHES NATURELLES

Pôle prévention des risques 04 94 18 80 49
Pref-defense-protection-civile@var.gouv.fr

LA VIGILANCE MÉTÉO

Vert : pas de vigilance particulière, les phénomènes ne sont pas dangereux et ne requièrent aucune attention particulière

Jaune : vigilance requise pour des phénomènes régionaux habituels, mais potentiellement dangereux

Orange : vigilance requise pour des phénomènes dangereux

Rouge : vigilance absolue

<https://fr-alert.gouv.fr/les-alertes>

<https://vigilance.meteofrance.fr/fr/>

<https://www.vigicrues.gouv.fr>

LES BONS RÉFLEXES



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS D'...

Premier risque naturel en France, les inondations concernent une très grande majorité des territoires français.

INONDATION ?

Avant une inondation

- **RENSEIGNEZ-VOUS** auprès de la **mairie** sur le type d'inondation qui vous concerne et les mesures de protection (lieux d'hébergement en cas d'évacuation, etc.)
- **FAITES RÉALISER** un diagnostic de vulnérabilité de votre maison
- **PRÉPAREZ** votre **kit d'urgence 72 heures** avec les objets et articles essentiels
- **PRÉVOYEZ** les dispositifs de **protection à installer** : sacs de sable, barrières amovibles (batardeaux) et le matériel pour surélever les meubles
- **AMÉNAGEZ** une **zone refuge** à l'étage, avec une ouverture permettant l'évacuation **OU IDENTIFIEZ** un lieu à proximité pour vous réfugier

Quand une inondation est annoncée et que l'eau monte

- **ÉLOIGNEZ-VOUS** des cours d'eau, des berges et des ponts
- **REPORTEZ** tous vos déplacements, que ce soit à pied ou en voiture
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER** vos enfants à l'école ou à la crèche : ils y sont en sécurité
- **INFORMEZ-VOUS** sur les sites Météo-France et Vigicrues
- **INSTALLEZ** les dispositifs de protection, sans vous mettre en danger, et placez en hauteur les produits polluants
- **COUPEZ**, si possible, les réseaux de gaz, d'électricité et de chauffage
- **RÉFUGIEZ-VOUS** dans un bâtiment, en hauteur ou à l'étage, avec le kit d'urgence 72 heures
- **NE DESCENDEZ PAS** dans les sous-sols ou les parkings souterrains

Pendant toute la durée de l'inondation



NE PRENEZ PAS VOTRE VOITURE, 30 cm d'eau suffisent à emporter une voiture



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI, n'évacuez votre domicile que sur ordre des autorités



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



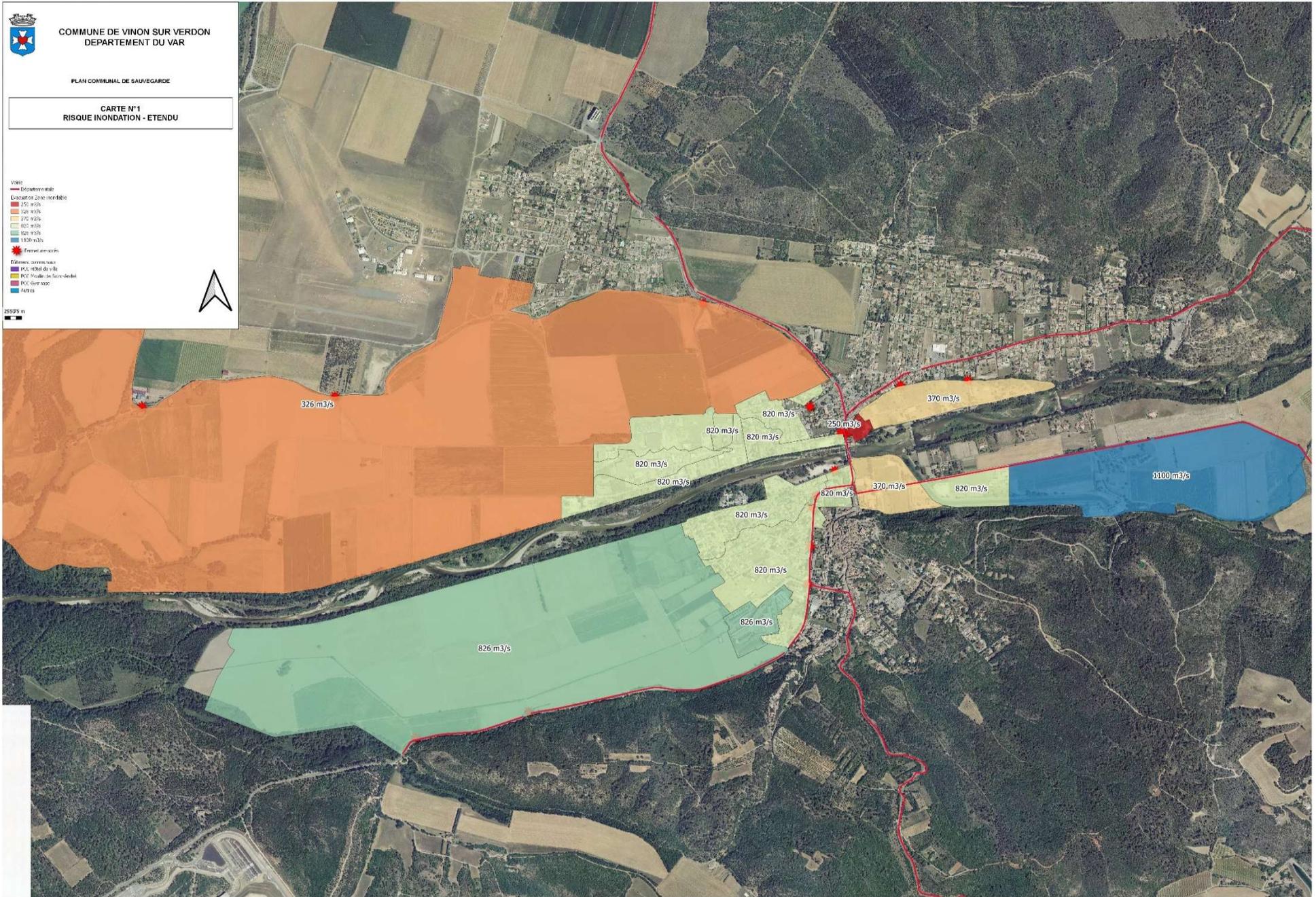
COMMUNE DE VINON SUR VERDON
DEPARTEMENT DU VAR

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

CARTE N°1
RISQUE INONDATION - ETENDU

- USAGES
- Exposition totale
 - 250 m³/s
 - 240 m³/s
 - 270 m³/s
 - 820 m³/s
 - 1100 m³/s
- Préavis amont
- PCV (Etat de ville)
 - PCV (Etat de Service)
 - PCV (Etat de Service)
 - Actes

25579 m



LE RISQUE FEUX DE FORÊTS

(Risque naturel)



FACTEURS DÉCLENCHEURS DU FEU DE FORÊTS

Le feu à besoin de 3 facteurs :

- 1 - une source de chaleur (flamme ou étincelle) due à l'imprudence humaine (cigarettes, barbecue, etc.) mais souvent par accident ou par malveillance.
- 2 - un apport d'oxygène : le vent active la combustion.
- 3 - un combustible (les végétaux) risque lié à la sécheresse, état d'entretien, densité, le relief ainsi qu'à l'essence forestière elle-même.

MESURE DE PRÉVENTION ET DE SAUVEGARDE

- Vigies.
- Obligations Légales de Débroussaillage (O.L.D.)
- Sensibilisation et suivi du débroussaillage.
- Intégration dans le PLU.
- Recensement des zones à risques et des populations exposées.
- Signalisation des zones à risques.
- Alerte donnée par la mairie, par la police municipale, la gendarmerie, les sapeurs-pompiers, les réseaux sociaux, les radios.

LES BONS RÉFLEXES



**QUE FAIRE
EN CAS DE...**

En France, 9 feux sur 10 sont d'origine humaine : en cas de sécheresse, de canicule ou de vent fort, un mégot mal éteint jeté depuis une fenêtre de voiture peut suffire à dévaster des hectares de végétation en quelques minutes.

FEU DE FORÊT ?

Comment éviter les départs de feu de forêt ?

- **DÉBROUSSAILLEZ** autour de chez vous avant l'été
- **ORGANISEZ** les barbecues loin de la végétation
- **RÉALISEZ VOS TRAVAUX DE BRICOLAGE**, sources d'étincelles, loin de la pelouse et des herbes sèches
- **JETEZ vos mégots dans un cendrier.** Faites attention aux cendres incandescentes



En cas de départ de feu de forêt ou de végétation

- **DONNEZ L'ALERTE** en appelant le 112, le 18 ou le 114 (personnes malentendantes)
- **ÉLOIGNEZ LES COMBUSTIBLES** (bouteilles de gaz, etc.)
- **RENTREZ** le mobilier de jardin et le tuyau d'arrosage
- **ABRITEZ-VOUS** dans un bâtiment en dur. Fermez et arrosez volets, portes et fenêtres
- **OCULTEZ LES AÉRATIONS** et les bas de porte avec des linges mouillés
- **COUVREZ-VOUS** le nez et la bouche avec un linge humide
- **LAISSEZ VOTRE PORTAIL OUVERT** pour faciliter l'accès des pompiers
- **SI VOUS ÊTES DANS VOTRE VÉHICULE**, ne sortez pas et allez-vous garer dans une zone dégagée



En attendant les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux
disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile que
sur ordre des autorités



**NE PRENEZ PAS
VOTRE VOITURE**

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr



COMMUNE DE VINON SUR VERDON
DEPARTEMENT DU VAR

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

C4

CARTE RISQUE
INCENDIE FEUX DE FORÊTS

LEGENDE

Zone non ZPP	Salvatis, communal
C. zones D'IC	ICI, I.1, I.2, I.3, I.4
zones	PCI, P.1, P.2, P.3, P.4, P.5, P.6, P.7, P.8, P.9, P.10, P.11, P.12, P.13, P.14, P.15, P.16, P.17, P.18, P.19, P.20, P.21, P.22, P.23, P.24, P.25, P.26, P.27, P.28, P.29, P.30, P.31, P.32, P.33, P.34, P.35, P.36, P.37, P.38, P.39, P.40, P.41, P.42, P.43, P.44, P.45, P.46, P.47, P.48, P.49, P.50, P.51, P.52, P.53, P.54, P.55, P.56, P.57, P.58, P.59, P.60, P.61, P.62, P.63, P.64, P.65, P.66, P.67, P.68, P.69, P.70, P.71, P.72, P.73, P.74, P.75, P.76, P.77, P.78, P.79, P.80, P.81, P.82, P.83, P.84, P.85, P.86, P.87, P.88, P.89, P.90, P.91, P.92, P.93, P.94, P.95, P.96, P.97, P.98, P.99, P.100
Zone d'urbanisation	PCI, P.1, P.2, P.3, P.4, P.5, P.6, P.7, P.8, P.9, P.10, P.11, P.12, P.13, P.14, P.15, P.16, P.17, P.18, P.19, P.20, P.21, P.22, P.23, P.24, P.25, P.26, P.27, P.28, P.29, P.30, P.31, P.32, P.33, P.34, P.35, P.36, P.37, P.38, P.39, P.40, P.41, P.42, P.43, P.44, P.45, P.46, P.47, P.48, P.49, P.50, P.51, P.52, P.53, P.54, P.55, P.56, P.57, P.58, P.59, P.60, P.61, P.62, P.63, P.64, P.65, P.66, P.67, P.68, P.69, P.70, P.71, P.72, P.73, P.74, P.75, P.76, P.77, P.78, P.79, P.80, P.81, P.82, P.83, P.84, P.85, P.86, P.87, P.88, P.89, P.90, P.91, P.92, P.93, P.94, P.95, P.96, P.97, P.98, P.99, P.100
Autres	

N°	C4
PCS	0504202
Scale	1:5000
Scale	1:5000
Scale	1:5000

100 200 300 400 m



Rappel de quelques années fortement marquées par les feux de forêts dans le Var :

- **1989** : 12 900 ha ;
-
- **1990** : 26 000 ha ;
-
- **2003** : 18 800 ha dont 14 000 ha dans le Massif des Maures ;
-
- **2005** : 1 800 ha dont la région de Fréjus, évacuation de milliers de vacanciers, 6 campings touchés, 800 hectares ravagés ; Communes de Carqueiranne et du Pradet, 700 personnes évacuées, 170 ha brûlés.
-
- **2017** : 4 150 ha dont 1 704 ha à Artigues ; 1 423 ha à La Londe et 506 ha à La Croix-Valmer ;
- **2021** : 6 832 ha brûlés, 9 communes impactées dont 2262 ha sur Le Cannet, 1801 ha sur Vidauban. 2 victimes à déplorer, plus de 400 bâtis impactés, 1 camping, plusieurs centres équestres et 1 chai viticole détruits.



A titre comparatif : 1 ha = la surface d'un terrain de football.

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

(Risque naturel)

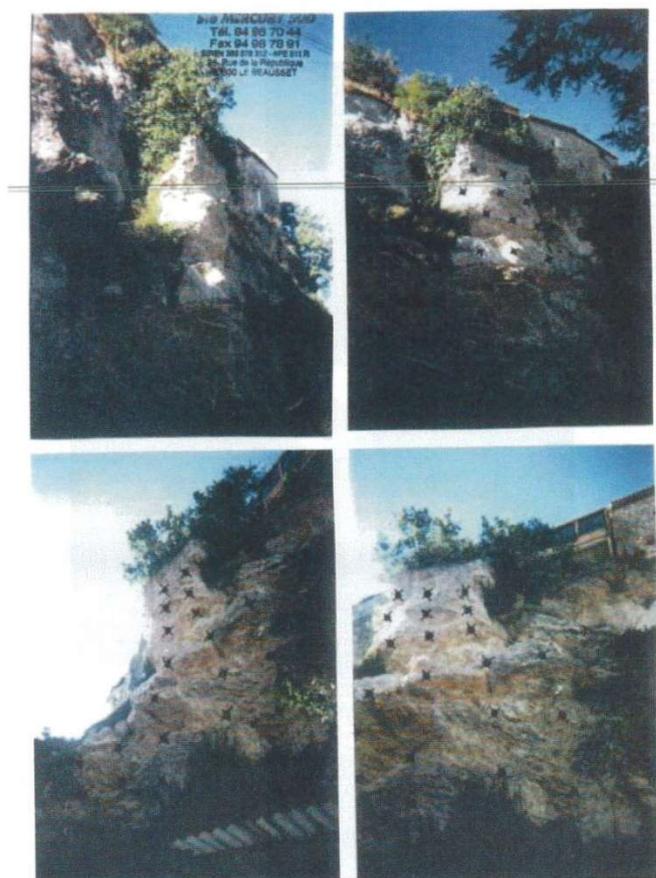


1 – Retrait gonflement des sols argileux

Le territoire de la commune est constitué en grande partie d'alluvions récentes, comportant des cailloutis, sable ou limon sableux entraînant un risque d'hydromorphisme des sols. De ce fait, il faut être particulièrement vigilant dans l'alternance des périodes de forte pluviométrie et de sécheresse intense, phénomènes qui peuvent entraîner des risques de fluages et de rétractation des sols pouvant conduire à des fissurations, voire des déstabilisations des constructions.

2 – Glissement de terrain

Les remèdes consistent en la rigidification des constructions. Chemin de la Renarde en 1993.



LES BONS RÉFLEXES

(En cas de glissement de terrain)

AVANT

- ➔ S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde

PENDANT

- ➔ Fuir latéralement,
- ➔ Gagner au plus vite les hauteurs les plus proches,
- ➔ Ne pas revenir sur ses pas,
- ➔ Ne pas rentrer dans un bâtiment endommagé.

APRÈS

- ➔ Évaluer les dégâts et les dangers,
- ➔ Informer les autorités,
- ➔ Se mettre à disposition des secours.

OU S'INFORMER ?

- ➔ **La Mairie 04 92 78 80 31**
- ➔ **La DDTM 04 94 46 83 83**

Centre commercial Centre Var – quartier du plan –
83170 Brignoles ddtm@var.gouv.fr

LE RISQUE SÉISME

(Risque naturel)



QU'EST-CE QU'UN SÉISME ?

Aucune méthode significative ne permet actuellement de prévoir de manière certaine le moment où surviendra le séisme. Il n'y a donc pas d'alerte possible.

Dans le cas d'un sinistre le Préfet organise les secours (plan ORSEC, plan rouge) avec le concours des moyens nationaux.

Un séisme ou tremblement de terre se traduit en surface par des vibrations du sol dues à la fracturation des roches en profondeur. L'accumulation d'une grande énergie crée des failles au moment où le seuil de rupture mécanique des roches est atteint. En surface les mouvements brusques du sol présentent des amplitudes différentes, de fortes accélérations et des durées variant de quelques secondes à quelques minutes.

Gardez en mémoire que nous sommes sur la faille de Durance et notre commune est classée en sismicité 4 (risque moyen).

Quelles sont les conséquences ?

Elles sont au nombre de 3.

- 1 - Humaines,
- 2 - économique,
- 3 - environnementales.

Pour des séismes de faible intensité, la population ressent uniquement les secousses sans dommages pour les constructions. Lors de secousses plus importantes, cela peut induire des glissements de terrain ou des chutes de blocs de pierres. Les sols et les remblais peuvent se liquéfier et ne plus supporter les ouvrages et constructions.

LES BONS RÉFLEXES



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



QUE FAIRE
EN CAS DE...

Le séisme est le risque naturel majeur potentiellement le plus meurtrier, tant par ses effets directs (chutes d'objets et effondrement de bâtiments) qu'indirects (mouvements de terrain, tsunami, etc.).

SÉISME ?

Avant les secousses, préparez-vous

- **REPÉREZ les endroits où vous protéger :** loin des fenêtres, sous un meuble solide
- **FIXEZ les appareils et meubles lourds** pour éviter qu'ils ne soient projetés ou renversés
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72H** avec les objets et articles essentiels
- **FAITES RÉALISER UN DIAGNOSTIC de vulnérabilité** de votre bâtiment



Pendant les secousses

- **ABRITEZ-VOUS PRÈS D'UN MUR**, d'une structure porteuse ou sous des meubles solides
- **NE RESTEZ PAS PRÈS DES LIGNES ÉLECTRIQUES** ou d'ouvrages qui pourraient s'effondrer (ponts, corniches, ...)
- **ELOIGNEZ-VOUS DES FENÊTRES** pour éviter les bris de verre
- **EN VOITURE, NE SORTEZ PAS** et arrêtez-vous à distance des bâtiments
- Si vous êtes en rez-de-chaussée ou à proximité d'une sortie, **ÉLOIGNEZ-VOUS DU BÂTIMENT**
- **RESTEZ ATTENTIF :** après une première secousse, il peut y avoir des répliques



Après les secousses



SORTEZ DU BÂTIMENT, évacuez par les escaliers et éloignez-vous de ce qui pourrait s'effondrer



ELOIGNEZ-VOUS DES CÔTES et rejoignez les hauteurs : un séisme peut provoquer un tsunami



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER afin de laisser les réseaux disponibles pour les secours



RESTEZ À L'ÉCOUTE des consignes des autorités

LE RISQUE ÉVÈNEMENT CLIMATIQUE

(Risque naturel)



Le changement climatique laisse augurer la survenue d'évènements extrêmes plus fréquents, plus intenses ou plus étendus. De tels évènements créent des situations exceptionnelles qui exigent donc d'adopter des modes de gestion dérogeant aux pratiques usuelles.

Des phénomènes climatiques aggravés, un bouleversement de nombreux écosystèmes, des crises liées aux ressources alimentaires, des dangers sanitaires, l'acidification des eaux, des déplacements de population.

Dans le cadre du changement climatique et pour ce qui concerne la forêt, trois grands types différents de crises sont susceptibles de se produire : des sécheresses, des incendies et des tempêtes. Il est donc nécessaire de s'adapter à cette situation nouvelle et d'organiser en amont la gestion de tels évènements.

Les impacts du changement climatique peuvent être très différents d'une région à une autre.

LE RISQUE NEIGE VERGLAS

(Risque naturel)



Pour intervenir au meilleur moment en fonction des conditions climatiques, la **Direction Interdépartementale des Routes Est (DIR Est)** utilise les bulletins établis par Météo France. Pour affiner ces prévisions elle s'appuie sur des patrouilleurs qui assurent la surveillance de nos routes et des stations météorologiques réparties sur son réseau. Il est cependant impossible de prédire avec exactitude l'intensité des intempéries.

En cas de déplacement en voiture requis, de bonnes pratiques sont à respecter en cas de vigilance neige et verglas :

- Signaler son départ et son lieu de destination aux personnes proches ;
- Se munir d'équipements spéciaux adaptés au véhicule ;
- Respecter les déviations et les consignes de circulation ;
- Prévoir un équipement minimum (couverture, lampe de poche, eau et gâteaux secs) en cas d'attente sur la route à bord du véhicule ;

LES BONS RÉFLEXES



ADAPTEZ VOTRE CONDUITE

- Réduisez votre vitesse
- Augmentez les distances de sécurité
- Évitez les manœuvres brutales
- Ne dépassez pas les engins de salage et de déneigement et facilitez leur passage
- Restez informé : panneaux, radio locales ou 107.7, météo et état des routes sur Bison futé



SI VOUS DEVEZ METTRE DES CHAÎNES

- Faites un essai de montage avant le départ
- Posez les chaînes sur au moins 2 roues motrices
(limite de vitesse avec des chaînes : 50km/h)
- Vérifiez leur tenue régulièrement et retirez-les dès qu'elles ne s'imposent plus

Les bons réflexes pour circuler en hiver

SUR LA ROUTE



SI LA CIRCULATION EST BLOQUÉE

- Sur route, garez-vous sur le bas-côté
- Sur autoroute, ne stationnez pas sur la bande d'arrêt d'urgence, mais restez sur la file de droite, sauf indication contraire des services d'intervention ou des panneaux à message variable
- Tenez-vous informé (radio, téléphone)

18 2013-21 DICOOM - DÉCEMBRE 2022



LE RISQUE NUCLÉAIRE

(Risque technologique)



Le risque nucléaire est un événement accidentel susceptible d'entraîner des risques d'irradiation ou de contamination pour le personnel, les populations avoisinantes ou pour l'environnement.

En cas d'accident majeur, les risques sont donc de 2 ordres :

- irradiation par une source radioactive,
- contamination par les poussières radioactives dans l'air expiré ou dans le sol.

Les conséquences pour l'individu sont en fonction des doses absorbées.

Le centre de Cadarache est un centre de recherche expérimental et de développement dans le domaine des réactions nucléaires et des diverses applications de l'énergie nucléaire.

Le risque ne peut cependant pas être exclu.

Le CEA est soumis à un Plan Particulier d'Intervention (P.P.I.), dont le périmètre d'alerte est un cercle de 5 km englobant une partie de notre commune.

MESURE DE PRÉVENTION ET DE SAUVEGARDE

Exercices de simulation organisés par le centre avec implication de la commune, des écoles de la population.



Distribution de pastilles d'iode (sur courrier préfectoral).

Prise en compte dans le PLU.



LES BONS RÉFLEXES



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



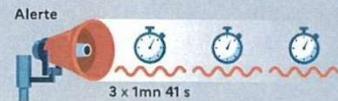
QUE FAIRE
EN CAS D'...

Un accident nucléaire peut exposer la population et l'environnement à la radioactivité, jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu de l'accident.

ACCIDENT NUCLÉAIRE ?

Si vous vivez à moins de 20 km d'une centrale nucléaire :

- **DEMANDEZ À VOTRE MAIRIE** les brochures d'information éditées par la préfecture et l'exploitant, elles informent sur les signaux d'alerte et indiquent la conduite à tenir
- **RETIREZ VOS COMPRIMÉS d'iode** dans les pharmacies partenaires sur présentation d'un justificatif de domicile
- **PRÉPAREZ VOTRE KIT D'URGENCE 72h** avec les objets et articles essentiels



Fin d'alerte



En cas d'accident nucléaire, dès que vous entendez le signal sonore d'alerte

- **METTEZ VOUS À L'ABRI** dans un bâtiment en dur, fermez portes et fenêtres, coupez la ventilation
- **NE TOUCHEZ PAS AUX OBJETS** qui se trouvent à l'extérieur, notamment les véhicules
- **SI VOUS ÊTES DANS UN VÉHICULE**, gagnez un bâtiment le plus rapidement possible. Un véhicule n'est pas une bonne protection
- **S'IL PLEUT**, laissez à l'extérieur tout ce qui aurait pu être mouillé par la pluie
- **N'ALLEZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS**, ils sont pris en charge par les équipes pédagogiques ou les secours
- **PRENEZ DE L'IODE**, uniquement sur instruction du préfet, et sauf contre-indication médicale. Si vous n'avez pas de comprimé d'iode au moment de l'accident, une distribution d'urgence est organisée dans les lieux collectifs définis par le préfet



Pendant toute la durée de l'alerte



RESTEZ À L'ÉCOUTE
des consignes des autorités
(sur la prise d'iode, notamment)



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER
afin de laisser les réseaux disponibles
pour les secours



RESTEZ À L'ABRI,
n'évacuez votre domicile
que sur ordre des autorités

POUR EN SAVOIR PLUS : georisques.gouv.fr

LE RISQUE RUPTURE DE BARRAGE

(Risque technologique)



Qu'est-ce qu'une rupture de barrage ?

Cela correspond à une destruction partielle ou totale de l'ouvrage.

Les causes peuvent être diverses :

- ➔ Techniques,
- ➔ Naturelles,
- ➔ Humaines.

La rupture peut-être :

- ➔ Progressive (barrage en remblais. Exemple Gréoux)
- ➔ Brutale (barrage en béton par renversement ou par glissement d'un ou plusieurs plots. Exemple : Quinson, Sainte Croix)

Une rupture entraîne la formation d'une onde de submersion se traduisant par une élévation brutale du niveau d'eau en aval.

En cas de danger la population sera directement alertée (réseaux sociaux, voiture sonorisée, porte à porte, appels téléphoniques, radio, télévision), par les services municipaux, les pompiers, la gendarmerie et le **Plan Communal de Sauvegarde** activé.

LES BONS RÉFLEXES

AVANT

- Connaitre les points hauts sur lesquels se réfugier, les moyens et les itinéraires d'évacuation.
- Connaitre le système d'alerte.

PENDANT

- Évacuez et gagnez les points hauts le plus vite possible.
- Ne prenez pas l'ascenseur.
- Ne revenez pas sur vos pas.

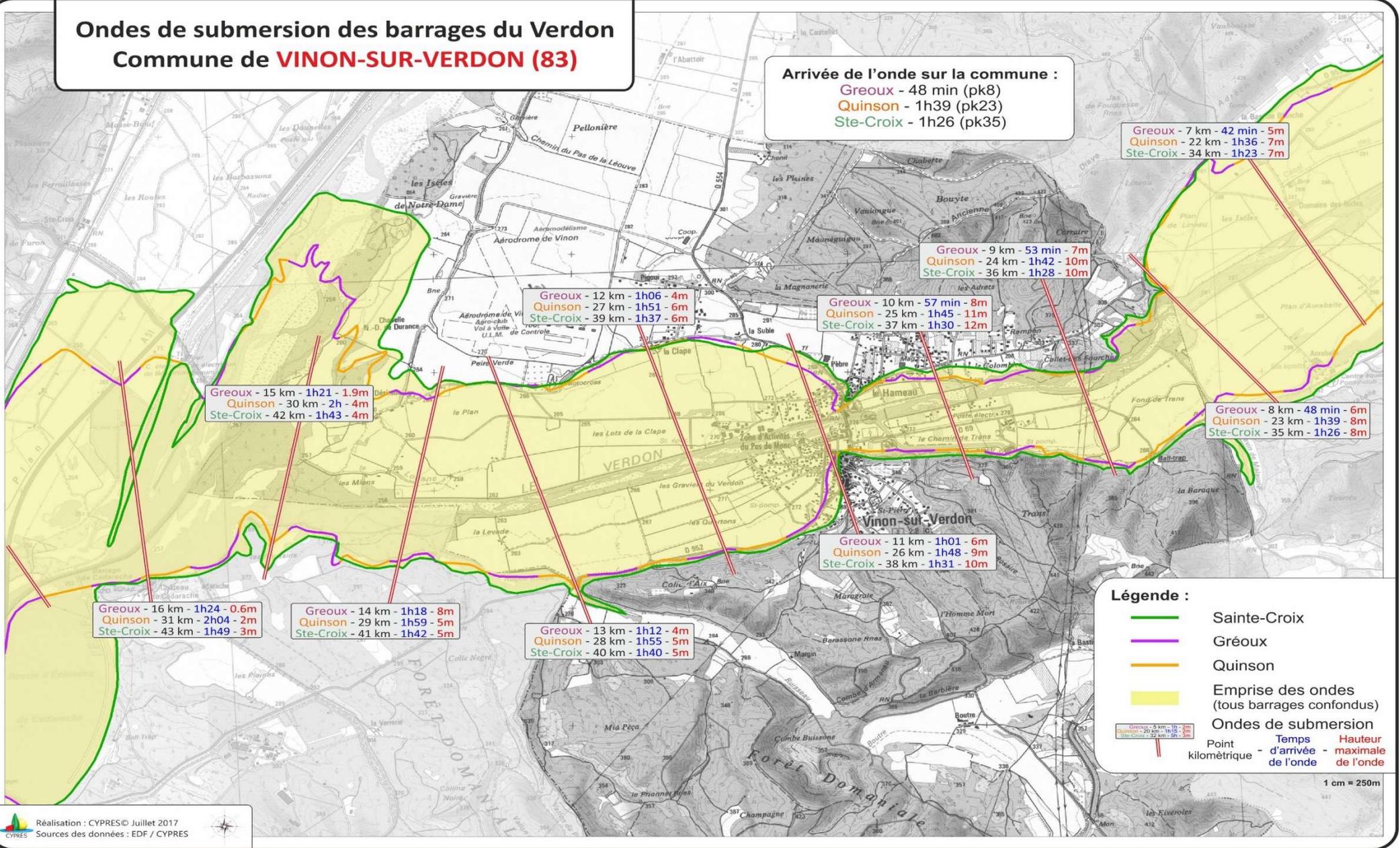
GARDEZ VOTRE CALME

APRÈS

- Aérez les pièces.
- Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche.
- Chauffez dès que possible.

Ondes de submersion des barrages du Verdon Commune de **VINON-SUR-VERDON (83)**

Arrivée de l'onde sur la commune :
 Greoux - 48 min (pk8)
 Quinson - 1h39 (pk23)
 Ste-Croix - 1h26 (pk35)



Légende :

- Sainte-Croix
- Gréoux
- Quinson
- Emprise des ondes (tous barrages confondus)

Ondes de submersion

Point kilométrique	Temps d'arrivée de l'onde	Hauteur maximale de l'onde
Greoux - 8 km - 1h18 - 3m		
Quinson - 20 km - 1h18 - 3m		
Ste-Croix - 34 km - 1h26 - 7m		

1 cm = 250m

ONDES DE SUBMERSION DES GRANDS BARRAGES

Données : Septembre 2022

-  Barrage soumis à un Plan Particulier d'Intervention (PPI)
-  Onde de Serre-Ponçon (2864 km²)
-  Onde de Sainte-Croix (722 km²)
-  Onde de Quinson (214 km²) *
-  Onde de Bimont (66 km²)
-  Onde de Castillon et Chaudanne (40 km²)
-  Onde de Saint-Cassien (20 km²)
-  Cours d'eau

* L'onde de submersion du barrage de Gréoux est quasi similaire à celle de Quinson, mais non reportée sur la carte.


PRÉFET DE LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR
 Laboratoire
 Environnement
 Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
19000 - 03 89 12 40 00 - www.paca.gouv.fr



POUR EN SAVOIR PLUS

- <http://www.ecologie.gouv.fr/>
 Rubrique "Politiques publiques/de A à Z" > "Risques naturels" > "Risques inondations" > "Ouvrages hydrauliques, barrages et digues"

SOURCE : SCP, DREAL PACA, IGN© BDCartho - REALISATION : DREAL PACA/SCADE/UGS - 26/09/2022

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur

LE RISQUE TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

(Risque technologique)



Qu'entend-on par transport de matières dangereuses (T.M.D.) ?

C'est une substance qui, par ses propriétés physiques ou chimiques ou par la nature de ses réactions peut présenter un danger grave pour l'homme, les biens ou l'environnement. Cette matière peut être inflammable, explosive, corrosive ou radioactive.

L'accident de T.M.D. combine un effet immédiatement ressenti, (incendie, explosion déversement), ce que l'on définit comme effet primaire et des effets secondaires, (vapeur toxique, pollution des eaux ou des sols).

Le risque T.M.D. est classé, identifié selon 3 types :

- 1 - « Risque rapproché » : près d'une installation soumise à un P.P.I.
- 2 - « Risque diffus » : réparti sur l'ensemble du réseau routier, fluvial.
- 3 - « Risque canalisation ».

LE RISQUE SUR LA COMMUNE

- Voie routière
- Canalisation (réseau gaz)

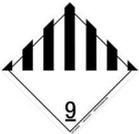
MESURE DE PRÉVENTION ET DE SAUVEGARDE

Information de la population

LES BONS RÉFLEXES

AVANT

⇒ Connaître la signification des codes de dangers (panneaux orange sur les véhicules).

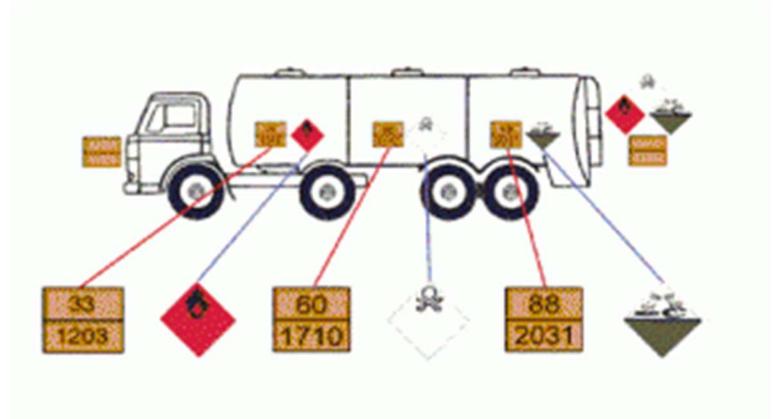
CODE DE DANGER	RISQUE ASSOCIÉ	MNÉMOTECHNIE	SYMBOLE
1	Matières inflammables ou explosives	MA	
2	Gaz	GA	
3	Liquides inflammables ou solides liquéfiables	LI	
4	Solides inflammables	SO	
5	Combustibles ou peroxydes	CO	
6	Matières toxiques	TO	
7	Matières radioactives	RA	
8	Matières corrosives	COR	
9	Matières dangereuses diverses provoquant une réaction violente spontanée	MA-GA-LI-SO-CO-TO-RA-COR	

Code danger

33

Code matière

1203



LA SIGNIFICATION DES CODES :

CODE DANGER

Il comporte 2 ou 3 chiffres indiquant la nature du danger

Le 1^{er} chiffre = danger principal (voir symbole tableau ci-dessus)

Le redoublement d'un chiffre indique une intensification du danger correspondant.

La lettre « X » devant les chiffres signifie un risque de réaction violent.

CODE MATIÈRE

Propre à une ou plusieurs matières aux propriétés voisines, le code matière permet d'identifier le produit.

⇒ **Connaitre le signal d'alerte et les consignes de confinement**

PENDANT

Donner l'alerte (**18** ou **17**) en précisant :

- Le lieu exact,
- La nature du moyen de transport,
- Le nombre estimé de victimes,
- Le numéro du produit et son code danger,
- La nature du sinistre (feu, fuite, explosion).

S'il y a des victimes, **NE PAS LES DÉPLACER**, sauf en cas d'incendie. Ne devenez pas une victime supplémentaire en touchant le produit ou en vous approchant.

Si un nuage toxique vient vers vous : fuyez et invitez les témoins à s'éloigner.

Obéissez aux consignes des services de secours.

Si vous entendez la sirène : mettez-vous à l'abri dans un bâtiment (confinement) ou quittez rapidement la zone mais évitez de vous enfermer dans votre véhicule.

Écoutez la radio.

APRÈS

Si vous êtes confinés, les autorités ou la radio annonceront la fin de l'alerte.

A partir de cet instant et seulement à ce moment-là, aérez le local où vous êtes.

MESURES DE PRÉVENTION ET DE SAUVEGARDE PRISES PAR LA COMMUNE

Prise en compte dans le P.C.S.

Information de la population.

Règlementation appropriée de circulation dans la commune.

LE RISQUE CANICULE

(Risque technologique)



Qu'est-ce qu'une canicule ?

Une canicule, ou vague de chaleur, est un phénomène météorologique de températures de l'air anormalement fortes, diurnes et nocturnes, se prolongeant de quelques jours à quelques semaines, dans une zone relativement étendue. Elle survient avec un réchauffement très important de l'air, ou avec une invasion d'air très chaud qui provoque notamment une baisse significative de l'amplitude thermique entre le jour et la nuit, la chaleur s'accumulant plus vite qu'elle ne s'évacue par convection ou rayonnement.

Je consulte le site de Météo-France

LES BONS RÉFLEXES



ATTENTION CANICULE



Buvez de l'eau et restez au frais



Évitez
l'alcool



Mouillez-vous
le corps



Évitez le soleil

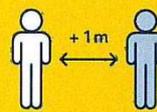
 Continuez à respecter les gestes barrières contre la COVID-19



Lavez-vous les mains régulièrement



Portez un masque



Respectez une distance d'un mètre

MALGRÉ LA CHALEUR, LE PORT DU MASQUE RESTE OBLIGATOIRE DANS LES TRANSPORTS

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
solidarites-sante.gouv.fr • meteo.fr • #canicule

LE RISQUE ÉPIZOOTIE



Le mot « épizootie » décrit une maladie qui frappe simultanément un grand nombre d'animaux de même espèce ou d'espèces différentes en un court laps de temps, dans une région donnée.

À l'heure actuelle, selon l'Organisation mondiale de la Santé animale (OMSA), 75% des maladies humaines émergentes sont associées aux animaux ou ont une origine animale.

L'épizootie est **l'équivalent d'une épidémie chez l'être humain**. La plupart de épizooties sont des **maladies très contagieuses qui se transmettent directement d'un animal à un autre ou via un vecteur** (généralement un insecte qui se nourrit de sang).

Elles se caractérisent par une **propagation rapide**, ce qui explique leur caractère épizootique. Cette propagation peut se faire à l'occasion de mouvements, commerciaux ou non, d'animaux ou de leurs produits, de flux migratoires d'oiseaux sauvages, de déplacements de personnes, etc.

Ces maladies ont plusieurs impacts dans les différents domaines suivants : monde agricole, ordre public, de protection des personnes et de l'environnement.

L'influenza aviaire

communément appelée **grippe aviaire**, désigne les différentes formes du virus de la grippe qui infecte les oiseaux sauvages et les oiseaux domestiques. C'est une maladie infectieuse virale très contagieuse, transmissible entre oiseaux et volailles, plus rarement à des mammifères, et habituellement difficilement transmissible à l'homme. La consommation de produit alimentaire à base de volaille ne présente aucun risque.

Comment se transmet le virus ?



Par des **équipements** contaminés et mal nettoyés



Par **contact direct** entre animaux



Par **contact indirect** via des personnes ou par l'environnement

Quelles mesures de prévention ?



Les oiseaux d'élevage sont **mis à l'abri** pour éviter tout contact avec des oiseaux sauvages malades



Les éleveurs et les professionnels appliquent des mesures sanitaires strictes ; ils réalisent des **autocontrôles** pour détecter rapidement la présence du virus.



La **vaccination** n'est pas encore possible mais des expérimentations sont en cours

Que fait l'État en cas de foyer ?



1

Abattage des oiseaux concernés pour éviter la transmission du virus à d'autres élevages

2

Autour du foyer, des mesures sont prises pour protéger les oiseaux d'élevage et captifs

3

Versement d'une compensation financière à l'éleveur en dédommagement des oiseaux abattus

4

Les oiseaux abattus n'entrent pas dans la chaîne alimentaire

Que faire si vous trouvez un oiseau mort ?



Ne touchez pas l'oiseau, mais notez le lieu de découverte (le géolocaliser si possible).



Signalez-le à l'Office départemental de la biodiversité, ou à la Fédération des chasseurs et informez la mairie



Si vous allez ensuite dans un élevage de volailles ou une basse-cour, changez de vêtements et de chaussures

SOURCE : DGAL, DÉCEMBRE 2022.

LE RISQUE ÉPIDÉMIE-PANDÉMIE



Une épidémie est le développement et la propagation rapide d'une maladie contagieuse chez un grand nombre de personnes dans une région, un pays ou une zone bien définie.

Une pandémie est une épidémie qui s'est propagée sur plusieurs pays ou continents, affectant un grand nombre de personnes.

Une pandémie n'est pas plus virulente ou plus grave qu'une épidémie, mais elle a une ampleur géographique plus large.

- Une infection qui reste localisée géographiquement et sur une courte période de temps est définie comme une **épidémie**. C'est le cas par exemple de l'épidémie de grippe saisonnière en France métropolitaine qui apparaît uniquement pendant la période hivernale ;
- Une infection qui part d'une zone localisée puis s'étend au monde entier est définie comme une **pandémie**. Il peut y avoir des pandémies limitées dans le temps, ou des pandémies qui durent très longtemps (pandémie liée au VIH) depuis plus de 30 ans par exemple).

COVID-19

CORONAVIRUS, POUR SE PROTÉGER ET PROTÉGER LES AUTRES



**Se laver
très régulièrement
les mains**



**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Utiliser un mouchoir
à usage unique
et le jeter**



**Saluer
sans se serrer la main,
éviter les embrassades**

Vous avez des questions sur le coronavirus ?



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)

LE RISQUE POLLUTION DE L'EAU POTABLE

(Risque technologique)

Le maintien des besoins prioritaires de la population lors des situations de crise est une obligation pour tout exploitant d'un service de distribution d'eau pour la consommation humaine.



D'où l'intérêt de réduire et d'anticiper les menaces d'actes de malveillances ou de négligences qui pèsent sur les réseaux de production et de distribution d'eau.

La pollution de l'eau : c'est quoi ?

On appelle pollution de l'eau toute modification physique ou biologique, de la qualité de l'eau qui a un effet nocif sur les êtres vivants la consommant. Il peut y avoir des conséquences sérieuses pour la santé. Ce qui a pour effet de rendre l'eau impropre à la consommation.

Comment s'en prémunir ?

Par des prélèvements et contrôles réguliers	Par des mesures de sécurité passives	Par des mesures de sécurité actives
<ul style="list-style-type: none">➤ Laboratoires agréés	<ul style="list-style-type: none">➤ Infrastructures et équipements adaptés (vidéo surveillance)➤ Protection des bassins, alarmes.	<ul style="list-style-type: none">➤ Organisation des contrôles.➤ Mobilisation du personnel

LES BONS RÉFLEXES

NE PAS CONSOMMER L'EAU DU ROBINET OU DES FONTAINES

NE PAS ARROSER LES JARDINS (contamination possible par les fruits et légumes du potager)

ATTENDRE LES CONSIGNES DONNÉES PAR LA MAIRIE OU LES ORGANISMES SANITAIRES

En attendant :

Une distribution d'eau en bouteille sera effectuée par la municipalité jusqu'au retour à la normale.



LE RISQUE ATTENTAT




**PREMIER
MINISTRE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Réagir en cas d'attaque

1. S'ÉCHAPPER



**ÊTES-VOUS CERTAIN
DE POUVOIR
VOUS ÉCHAPPER
SANS RISQUE ?**

SI OUI

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
- Laissez toutes vos affaires sur place
- Ne vous exposez pas (courbez-vous)
- Prenez la sortie la moins exposée
- Utilisez un itinéraire connu
- Aidez les autres personnes à s'échapper
- Prévenez / alertez les personnes
- Évitez les mouvements de panique
- Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours.

2. SE CACHER



**SI NON ENFERMEZ-VOUS
ET BARRICADEZ-VOUS**

- Enfermez-vous et barricadez-vous
- éloignez-vous de la fenêtre
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le plus silencieux et discret possible



3. ALERTER

Où ?



Quoi ?

UNE FOIS CACHÉ ET EN SÉCURITÉ, APPELZ LES SECOURS

Où ? : Donnez votre position
mais également celle de vos agresseurs.

Quoi ? : Nature de l'attaque (explosion,
fusillade, attaque à l'arme blanche...)

Qui ? : Nombre d'assaillants, description
physique et attitude, estimation du nombre
de personnes blessées ou cachées.

- Comment se comportent-ils ?
- Regardent-ils la télé ?
- Quels moyens de communications ont-ils ?
- Ne raccrochez pas !

4. RÉSISTER



SI SE CACHER OU ÉVACUER EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE VIE EST EN DANGER

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distrayez l'adversaire (criez)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune
(sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras).



**FAIRE FACE
ENSEMBLE**

Comment reagir face aux risques majeurs

DANS TOUS LES CAS...



Ne téléphonez pas



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Ecoutez la radio
95.2 105 92.8
91.5 91



Respectez les consignes des autorités



N'emportez que l'indispensable



SIRÈNE NATIONALE D'ALERTE

signal modulé 3 fois 1 mn 41s

SIGNAL DE FIN D'ALERTE
signal continu de 30s



L'INONDATION



Fermez portes et fenêtres



à l'intérieur
Coupez gaz et électricité



Montez à pied dans les étages



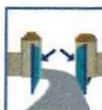
à l'extérieur
Gagnez au plus vite les hauteurs



LE FEU DE FORÊT



N'approchez jamais du feu



Ouvrez portail et barrières



Enfermez-vous dans un bâtiment en dur



Fermez portes fenêtres et aérations



Fermez vannes de gaz et produit inflammables



LE SÉISME



à l'intérieur
Abritez-vous sous un meuble solide



Evacuez le bâtiment



Eloignez-vous des bâtiments



Coupez électricité et gaz fumez pas



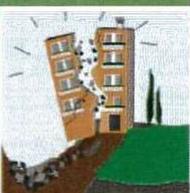
Ne fumez pas



Eloignez-vous du danger



Arrêtez-vous et restez à l'intérieur



LES MOUVEMENTS DE TERRAIN



Ne fumez pas



Coupez électricité gaz



à l'extérieur
EVACUEZ LA ZONE DE DANGER RAPIDEMENT



à l'intérieur
Evacuez le bâtiment



à l'extérieur
Enfermez-vous dans un bâtiment en dur



Eboulement / Chutes de blocs
à l'intérieur
Abritez-vous sous un meuble solide



Evacuez le bâtiment



LES RISQUES METEOROLOGIQUES

Pluie - neige - froid - canicule ...



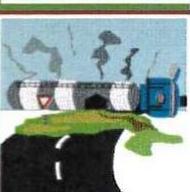
Restez vigilant



Restez chez vous



Ne prenez la voiture qu'en cas d'extrême urgence



LE RISQUE INDUSTRIEL



Si risque chimique ou toxique
Enfermez-vous dans un bâtiment en dur



Rendre le local étanche



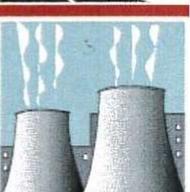
Si risque d'explosion
Evacuez le bâtiment



Ne fumez pas



EVACUEZ LA ZONE DE DANGER RAPIDEMENT



L' ACCIDENT NUCLÉAIRE



Enfermez-vous dans un bâtiment en dur



Fermez portes fenêtres et aérations



Rendre le local étanche



LA RUPTURE DE BARRAGE



Coupez électricité et gaz



Gagnez au plus vite les hauteurs



Montez à pied dans les étages

NUMÉROS D'URGENCE

Secours Européens 112

Pompiers 18

Gendarmerie 17

SAMU 15

Mairie 04 92 74 40 25

Hôpital 04 92 72 42 00 (Manosque)

Hôpital 04 92 70 10 02 (Riez)



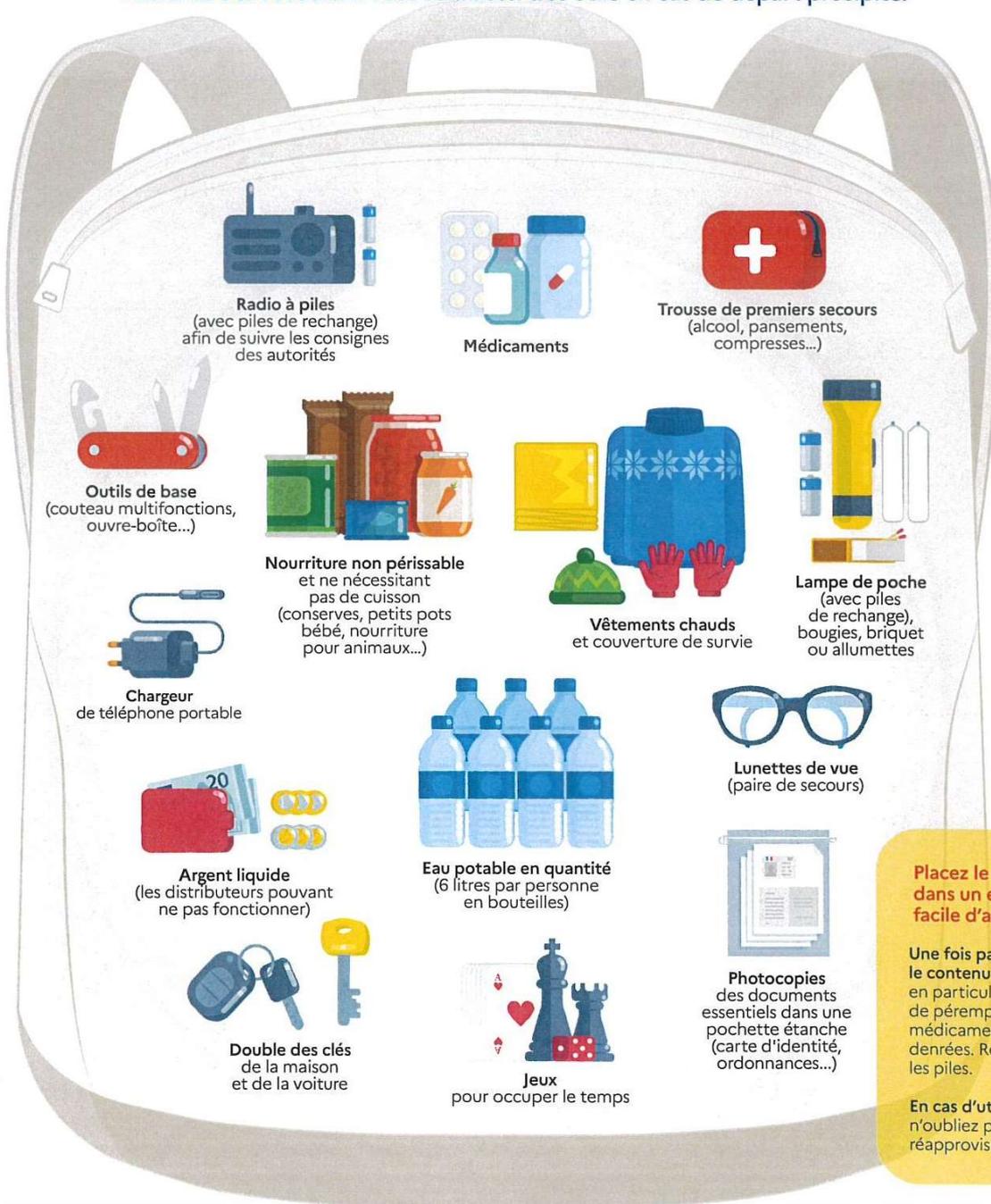
RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Votre kit d'urgence



Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il vous sera aussi très utile en cas de départ précipité.



Radio à piles
(avec piles de rechange)
afin de suivre les consignes
des autorités

Médicaments

Trousse de premiers secours
(alcool, pansements,
compresses...)

Outils de base
(couteau multifonctions,
ouvre-boîte...)

Nourriture non périssable
et ne nécessitant
pas de cuisson
(conserves, petits pots
bébé, nourriture
pour animaux...)

Vêtements chauds
et couverture de survie

Lampe de poche
(avec piles
de rechange),
bougies, briquet
ou allumettes

**Chargeur
de téléphone portable**

Lunettes de vue
(paire de secours)

Argent liquide
(les distributeurs pouvant
ne pas fonctionner)

Eau potable en quantité
(6 litres par personne
en bouteilles)

Double des clés
de la maison
et de la voiture

Jeux
pour occuper le temps

Photocopies
des documents
essentiels dans une
pochette étanche
(carte d'identité,
ordonnances...)

**Placez le sac
dans un endroit
facile d'accès !**

Une fois par an, vérifiez
le contenu de votre kit,
en particulier la date
de péremption des
médicaments et des
denrées. Remplacez
les piles.

En cas d'utilisation,
n'oubliez pas de le
réapprovisionner !

DÉPARTEMENT DU VAR
Arrondissement de BRIGNOLES



M A I R I E D E
V I N O N S U R V E R D O N
Téléphone : 04.92.78.80.31
<https://www.vinon-sur-verdon.fr/>